UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS1500-20	INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	*MOODLE*
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC MARIE-ADELINE	le_guennec.marie-adeline@uqam.ca	A-6230
Nom et prénom	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mardi, 13h-15h et sur RV (local A-6230 et *Zoom*)



Détail d'un dessin de presse de Plantu sur les lois mémorielles françaises
© *Le Monde*, 22 décembre 2011

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 3
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations – Pondération (version provisoire) 6
5 Calendrier du cours (version provisoire) 7
6 Modalités du cours 10
6.1 Modalités de participation au cours 10
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 10
6.3 Modalités de remise des travaux 10
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 10
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 10
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 10
7 Bibliographie – Médiagraphie 11
7.1 Documentation obligatoire 11
7.2 Documentation complémentaire 11
8 Références 13
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 13
8.2 Document et Informations additionnelles 14
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 15
8.4 Politiques universitaires 16
8.1 Compétences 16

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à donner aux étudiants.es les bases nécessaires à la réalisation d'un travail en histoire. Il combine des capsules d'autoformation, des formations auprès des services de la bibliothèque et des séances de cours pour amener les personnes étudiantes à la réalisation d'une synthèse argumentée.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours constitue le premier lieu où les personnes étudiantes sont amenées à « faire » de l'histoire, c'est-à-dire à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux documents historiques, à les repérer et à les analyser, et à communiquer les résultats de cette démarche. Ce cours se donne dans un laboratoire informatique afin de faire usage des nouvelles technologies informatiques pour rendre concret l'apprentissage de la méthodologie en histoire et donner aux personnes étudiantes les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique. Il aborde les questions liées à l'organisation et à la présentation du travail universitaire, à la recherche bibliographique et documentaire, à la rédaction de bibliographies aux normes de la discipline historique, à l'usage d'outils de bibliographie automatique, ainsi qu'à l'approche des sources documentaires et des archives. Il fournit les bases de la méthode de la dissertation et de la statistique pour historien : lecture de tableaux et de graphiques, calculs simples de la statistique descriptive (indicateur de position, de dispersion, changement d'échelles, réalisation de graphiques).

À la fin de la session, les étudiants et étudiantes :

1. auront renforcé et diversifié leurs **habiletés universitaires** en vue de leur formation en histoire au 1er cycle (organisation, planification, autonomie, prise et restitution de notes, écriture et prise de parole en contexte académique) ;
2. auront approfondi leur **esprit critique et** leur **maîtrise du raisonnement historique** ;
3. auront découvert de **multiples ressources et outils généraux utiles à leur parcours d'historien, d'historienne** ;
4. auront mené à bien un **projet de recherche en histoire**, à un niveau adapté à leur début de parcours au 1er cycle ;
5. à cette occasion, se seront familiarisé.e.s avec plusieurs types d'**attendus des travaux en histoire** au 1er cycle (contextualisation, problématique, plan, exploitation de sources et de données, construction d'une introduction, rédaction d'un développement argumenté) ;
6. auront appris à **réunir, commenter et présenter une bibliographie de travail en histoire**, composée de références fiables et scientifiques, mobilisées et citées avec éthique ;
7. se seront familiarisé.e.s avec les enjeux et les pratiques du **numérique** en histoire ;
8. auront **communiqué leurs résultats historiques à l'écrit comme à l'oral**, individuellement et en groupe, de manière claire, démonstrative et rigoureuse.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances seront organisées de manière **thématique**, autour des différentes **compétences** et **habiletés** que le cours vise à développer, en vue de la réalisation d'un **projet historique individuel** à partir d'un **thème général commun à l'ensemble du groupe**. L'enseignement se fondera sur des supports documentaires variés (sources historiques, études, extraits de manuels, billets de blogue etc.). Chaque semaine, une part importante de la plage horaire sera consacrée à des **exercices pratiques et périodes d'atelier**, soit dans la **salle de cours habituelle**, soit **en laboratoire informatique,** soit **en bibliothèque et/ou en archive**. L'apprentissage sera fondé sur **l'appropriation des outils, ressources et savoir-faire essentiels du cours** par le biais d'une implication constante des étudiants, étudiantes dans **les activités et les discussions** (évaluées ou non), qui seront proposés tout au long de la session sous la conduite de la professeure et des auxiliaires d'enseignement.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours se tiendront **en présentiel**. Chaque mardi, sauf indication contraire préalable de la professeure, nous nous retrouverons en classe entre 18h et 21h. Le temps d'enseignement magistral restera limité, pour laisser la priorité aux **tutoriels, exercices et ateliers de mise en pratique**, ainsi qu'aux **discussions** entre les membres du groupe**. Les ateliers en laboratoire informatique et en bibliothèque sont autant indispensables à la progression des étudiants et étudiantes que les séances en classe, et entreront au même titre que ces dernières dans les critères d'évaluation de la session**. Les habiletés et compétences découvertes au fil des activités de la session seront aussi à mettre à profit pour la **réalisation du projet historique évalué**. Chaque séance inclura une pause de 15 minutes.

Les **ressources utilisées en cours** (fiches de méthode et tutoriels, fiches d'activités, présentations .pdf, capsules et vidéos, lectures et documents etc.) seront déposées chaque semaine sur **la plateforme *Moodle*** du cours, que les étudiants, les étudiantes sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement. Les **documents** nécessaires à la **réalisation des exercices et activités** prévus en cours ou en atelier (qui seront indiqués au fur et à mesure par la professeure) **devront être téléchargés à l'avance, et au besoin imprimés** si l'étudiant, l'étudiante ne dispose pas d'équipements pour les consulter en classe en format numérique. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux ressources qui y seront déposées. Durant les temps d'atelier en laboratoire informatique, les étudiants et étudiantes travailleront sur les ordinateurs mis à leur disposition par l'UQAM.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique nº 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

NOM DE L'EXERCICE : CAPSULES D'AUTOFORMATION

a) Objectifs :

Au nombre de 6, les capsules d'autoformation du département d'histoire visent à permettre aux étudiants, aux étudiantes, d'acquérir et/ou d'approfondir **des compétences générales du travail universitaire au 1er cycle en histoire**, en autonomie et à leur rythme. Elles serviront de préparation théorique à des activités de mise en pratique en classe et les compétences acquises seront directement mobilisées dans le cadre du projet historique individuel.

b) Démarche :

Les capsules seront mises à disposition via l'espace-*Moodle* du cours. Elles devront être visionnées en autonomie durant la session : il sera utile d'y retourner à plusieurs reprises au fil de la session, notamment pour réaliser le projet individuel.

c) Évaluation

Le visionnage des capsules sera évalué selon la **modalité succès/échec**. De ce fait, il est impératif de les regarder en passant par les liens communiqués via l'espace-cours *Moodle*, et de les **visionner jusqu'au bout** !

NOM DE L'EXERCICE : PROJET HISTORIQUE

a) Objectifs :

L'essentiel de la session, ainsi que de l'évaluation du cours HIS 1500, s'organisera autour de la réalisation **d'un projet historique individuel, sur un sujet choisi à partir d'une thématique commune à l'ensemble du groupe**. Ce projet visera à appliquer au fur et à mesure les techniques, habiletés et outils découverts au cours des différentes séances de la session, avec pour objectif la remise d'une synthèse argumentée en fin de session. Les compétences visées plus particulièrement sont les suivantes :

- Planification inversée d'un travail de session
- Recherche et mobilisation d'une bibliographie scientifique en histoire
- Exploitation simple de documents et de données historiques
- Problématisation et construction d'une démonstration historique
- Écriture argumentée en histoire
- Production d'un travail universitaire écrit de 1er cycle (présentation générale, normes typographiques et bibliographiques)
- Présentation à l'oral des résultats d'un travail en histoire

b) Démarche :

La thématique du projet est choisie par la professeure dans son champ de spécialité : pour cette session, il s'agit de la thématique « **Les femmes dans l'Antiquité romaine** ». Une liste de sujets plus précis à traiter à partir de cette thématique commune sera communiquée aux membres du groupe en début de session, qui pourront opter pour le sujet de leur choix au sein de cette liste, en vue de réaliser ce projet individuel. Thématique et sujets seront pensés pour des étudiants et étudiantes débutant leur cheminement de baccalauréat : on n'attend aucunement le développement d'une expertise mais l'appropriation et la mise en pratique des bases de la formation historienne et du travail universitaire, en vue de la poursuite d'un cheminement au 1er cycle en histoire.

6 activités évaluées successives se répartiront au fil de la session (cf. calendrier *infra*, section 4).

- **28/09/25** (23h59) : planification inversée
- **12/10/25** (23h59) : bibliographie indicative (5 références) et mise en fiche d'une référence
- **02/11/25** (23h59) : contexte historique
- **16/11/25** (23h59) : problématique et plan
- **02/12/25** et **09/12/25** (18h-21h) : présentation orale du projet individuel
- **14/12/25** (23h59) : synthèse argumentée
-

Chacune de ces étapes s'accompagnera de la réalisation d'un « journal de bord », qui reviendra sur la méthodologie adoptée par l'étudiant, l'étudiante, sur ses questionnements, défis et stratégies. Ce journal de bord devra être remis à chaque étape jusqu'à la remise du **14/12/25**.

Les attendus de chaque étape feront l'objet de présentations détaillées en classe, de fiches-ressources et de rétroactions rapides à des fins d'évaluation formative. De ce fait, il ne sera plus possible de remettre une étape **au-delà d'1 semaine après la date de dépôt initial** : en fonction des circonstances, un travail supplémentaire pourra être proposé par la professeure pour compenser celui qui n'aura pas été rendu dans les temps.

Chaque étape du projet devra être déposée sur l'espace-cours *Moodle* cours **(et non transmise par courriel ou sous forme imprimée),** en .odt ou .doc.

c) Évaluation :

Les **critères et éléments d'évaluation varieront à chaque étape**, selon des attendus qui seront communiqués à l'avance aux membres du groupe. Dans toutes les remises évaluées, l'effort d'application des attendus et normes, d'amélioration tenant compte des conseils de la professeure, ainsi que de retour sur la démarche pour le journal de bord, seront particulièrement valorisés.

La pondération des étapes sera la suivante :

- Planification inversée : 5%
- Recherche bibliographique et fiche : 10%
- Contexte historique : 10%
- Problématique et plan détaillé de la synthèse argumentée : 10%
- Présentation orale en classe : 15%
- Synthèse argumentée : 20%
- Présentation de la synthèse argumentée : 10%
- Journal de bord : 5%

Chacun de ces travaux devra suivre les normes du *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et archivistique,* et verra la qualité de la langue française (écrite comme orale) compter pour 10% de l'évaluation.

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION ACTIVE AU COURS (TOUT AU LONG DE LA SESSION)

a) Objectifs :

La prise en compte de la participation active au cours vise à valoriser au maximum l'**implication, sous toutes ses formes**, des étudiants et étudiantes dans les travaux du groupe, tout au long de la session.

b) Démarche :

La valorisation de la participation active compte, par exemple, l'assiduité, la participation aux discussions collectives, l'implication dans les cours en classe et ateliers, ainsi que dans les visites, la réalisation d'exercices d'application en classe, l'écoute attentive, les conseils de lectures, les retours sur la méthode, etc.

c) Évaluation :

La participation active au cours sera évaluée à hauteur de **15%** de la note totale de l'étudiant, de l'étudiante.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :
Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte **le Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8) : **toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique**. Cela **inclut le recours à un système d'Intelligence Artificielle : *ChatGPT* et autres ne sont pas autorisés pour ce cours, sauf le cas échéant dans le cadre d'activités pédagogiques identifiées précisément par la professeure.** Dans le cadre du cours, les étudiants et étudiantes seront sensibilisé.e.s aux enjeux de l'éthique en recherche et formé.e.s aux bonnes pratiques pour ne pas commettre d'infractions académiques.

Le **travail en commun** reste autorisé (et même encouragé) pour la préparation des travaux de session (recherches en bibliothèque, discussion de groupe, entraide), à condition que **les évaluations rendues soient clairement personnelles et distinctes les unes des autres**. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la professeure.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Projet: planification inversée	**5%**	**28/09/25 (23h59)**
Projet : bibliographie indicative (5 références) et mise en fiche d'1 référence	**10%**	**12/10/25 (23h59)**
Projet : contexte historique	**10%**	**02/11/25 (23h59)**
Projet : problématique et plan détaillé de la synthèse argumentée	**10%**	**16/11/25 (23h59)**
Projet : présentation orale des résultats	**15%**	**02/12/25 et 09/12/25 (18h-21h)**
Projet : synthèse argumentée	**20%**	**14/12/25 (23h59)**
Projet : présentation de la synthèse (respect des règles de présentation, des normes typographiques et bibliographiques)	**10%**	**14/12/25 (23h59)**
Projet : journal de bord	**5%**	**À chaque étape du projet**
Capsules d'autoformation du département d'histoire	**Succès/échec**	**6 capsules dans la session**
Participation	**15%**	**Tout au long de la session**

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées** : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant.e, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, **toute évaluation non réalisée (y compris le visionnage des capsules d'autoformation dans leur intégralité) entraîne un échec au cours**.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	02/09	Présentation du cours *Initiation au travail historique* Présentation du plan de cours et de l'interface *Moodle* *Le métier d'historien, d'historienne* **Discussion de groupe** **À noter** : discussion de l'entente d'évaluation	**Avant la séance** : visionner la capsule *Le plan de cours* du BIRÉ + lecture du plan de cours et exploration autonome de l'interface *Moodle* du cours **Après la séance** : visionner la capsule n°1 d'autoformation du département d'histoire *Ressources* et lire le *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*, p. 1-7. Facultatif (mais très recommandé) : parcourir Société historique du Canada, *Changer la conversation : la valeur d'un diplôme en histoire,* 2019 (en ligne)
Devenir étudiant et étudiante en histoire à l'université			
2	09/09	*Initiation à la contextualisation historique et à l'historiographie : à propos de la thématique de la session, « Les femmes dans l'Antiquité romaine »* **Activité** *:* prise de note et mise en fiche, des indispensables à maîtriser **À noter** : mise au vote de l'entente d'évaluation	**Avant la séance** : visionner la capsule n°2 d'autoformation du département d'histoire *Organiser et planifier son travail* ; lire Violaine Sebillotte Cuchet et Sandra Boehringer, « Chapitre 1. Le genre, dans et pour l'histoire », dans *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2024, 2e éd., p. 15-39. **Après la séance** : consulter la liste des sujets proposés pour le travail de session
3	16/09	*Les principaux travaux universitaires et productions scientifiques en histoire* *Focus* sur les attendus du projet individuel et choix du sujet à traiter **Activité** : repérer et corriger les erreurs de présentation dans un travail de session en histoire	**Avant la séance** : visionner la capsule n°3 d'autoformation du département d'histoire *Règles de présentation des travaux au département d'histoire* et lire le *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*, p. 8-11, p. 24-26 et annexes. **Après la séance** : lire les attendus des différentes étapes du travail de session
4	23/09	**En bibliothèque** *Trouver, identifier et présenter des références bibliographiques pour traiter un sujet de travail de session* **Activité** : recherche guidée dans la bibliothèque	**Avant la séance** : visionner les capsules d'autoformation à *Sofia* du service des bibliothèques de l'UQAM, consulter la fiche *Établir sa stratégie de recherche* du site Infosphère et visionner la capsule n°4 d'autoformation du département d'histoire *Normes bibliographiques au département d'histoire* ; lire le *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*, p. 14-24. **À noter** : remise de la planification inversée du projet individuel, avec journal de bord **(28/09, 23h59)**
5	30/09	**Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**	

Des sources documentaires aux données de recherche : le matériau de l'historien, de l'historienne			
6	07/10	*Introduction aux sources documentaires en histoire* **Activité :** analyse d'épitaphes de femmes romaines	**Après la séance :** Lecture d'approfondissement : au choix, trois chapitres (ou plus !) parmi les chap.10-13 de BÉRARD, Reine-Marie, Bénédicte GIRAULT et Catherine RIDEAU-KIKUCHI (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p. **À noter** : remise de la recherche bibliographique (5 références) pour le projet individuel, d'1 fiche pour une des références, avec journal de bord (**12/10**, **23h59**)
7	14/10	*Visite de la collection des Livres rares de l'UQAM*	**Après la séance :** Lecture d'approfondissement : au choix, trois chapitres (ou plus !) parmi chap. 1-8 de BÉRARD, Reine-Marie, Bénédicte GIRAULT et Catherine RIDEAU-KIKUCHI (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p.
8	21/10	Semaine de lecture	
9	28/10	**En laboratoire informatique** *Histoire quantitative et histoire qualitative : exploiter des données de recherche* **Activité** : initiation au traitement statistique de données en histoire	**Avant la séance :** Lire Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p, chap. 15. **À noter** : remise du contexte historique pour le projet individuel, avec journal de bord **(02/11**, **23h59**)
De la problématique à la synthèse argumentée : construire une démonstration historique			
10	04/11	*Traiter un sujet historique : de la problématique au plan* **Activité** : travail encadré sur la problématique du projet individuel	**Avant la séance** : lire Antoine Prost, « Les questions de l'historien », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, coll. « Points », n° 225, 1996, p. 79-100.
11	11/11	*Exposer une démonstration en histoire* **Activité** : présenter sa pensée de manière argumentée à l'écrit et à l'oral	**Avant la séance :** Visionner la capsule n°5 d'autoformation du département d'histoire *Principes et outils d'écriture* ; lire Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p, chap. 14 et *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*, p.27. **À noter** : remise d'une première version de la problématique et du plan du projet individuel, avec journal de bord (**16/11**, **23h59**)
12	18/11	*Plagiat, paraphrase, extrait, commentaire : comment bien utiliser ses références bibliographiques dans un travail de session en histoire* **Activité** : reformuler de manière efficace	**Avant la séance :** Visionner la capsule n°6 d'autoformation du département d'histoire *Le plagiat* et lire *Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*, 12-14. **Après la séance** : pour approfondir, consulter le module *Éviter le plagiat* d'Infosphère

13	25/11	**En laboratoire informatique** *Historiens et historiennes face au défi du numérique en histoire* **À noter** : évaluation des enseignements par les membres du groupe	
14	02/12	**Présentations orales (I)**	
15	09/12	**Présentations orales (II)**	**À noter** : remise de la synthèse argumentée du **projet individuel**, avec journal de bord (**14/12, 23h59**)

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence des membres du groupe pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les mardis de 18h à 21h) est requise, autant pour les enseignements et activités en classe que pour les ateliers en laboratoire informatique et les visites. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, veuillez vous référer également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation en classe peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, ainsi que, au-delà de cinq jours d'absence médicale, sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante par courriel. Pour les absences médicales inférieures à 5 jours, un délai de 7 jours est accordé pour aviser la professeure d'une absence, et obtenir une reprise d'évaluation.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Pour ce cours, les travaux et examens devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt**. Sauf délai accordé par la professeure pour une raison motivée, chaque étape du projet individuel ne pourra plus être rendue 1 semaine après la date prévue de remise, pour permettre une rétroaction rapide à l'ensemble du groupe.**

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis via l'interface de dépôt *Moodle* ou directement en classe.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit ou oral.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 4159-40, est fixée à la **13e semaine de la session A2025 (soit le 25/11/25)**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référer au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Guide à l'intention des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique : à lire impérativement en prévision de la session, et à avoir avec soi pour chaque séance (version numérique, cellulaire ou papier)

BÉRARD, Reine-Marie, GIRAULT Bénédicte et Catherine RIDEAU-KIKUCHI (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p. [consultable et téléchargeable gratuitement en ligne via la plateforme Numérique Premium]

Les autres **lectures préparatoires et/ou d'approfondissement** seront communiquées via ***Moodle*** (liens ou scans fournis par la bibliothèque de l'UQAM).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Des références supplémentaires pourront être communiquées aux étudiants et étudiantes au fil de la session, en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.

Manuels et méthodologie universitaire en histoire
HILDESHEIMER, Françoise, *Introduction à l'histoire*, Paris, Hachette, coll. « Les Fondamentaux. La Bibliothèque de base de l'étudiant en histoire », 1994, 155p.
LEMERCIER Claire et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008, 128p.
LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006, 259p.
NOUSCHI, André, *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Nathan, coll. « Fac. », 1993, 320p.
SAMARAN, Charles Maxime Donatien, *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, coll. « Encyclopédie de la Pléiade ; 11 », 1961, XIII, 1771p. [vieilli mais reste utile]
WALLERICK, Grégory (dir.), *Le commentaire de document en histoire : licence, concours, Capes*, Paris, Ellipses, 2018, 312 p.

Quelques ressources en ligne incontournables
Site des bibliothèques de l'UQAM : avec d'excellentes formations à la recherche et l'exploitation bibliographique, que nous utiliserons en cours de session, et *Sofia*, le catalogue mutualisé des bibliothèques universitaires du Québec
https://bibliotheques.uqam.ca/
Infosphère : site dédié aux habiletés de recherche et de rédaction, avec beaucoup de ressources complémentaires à l'UQAM
https://infosphere.uqam.ca/
Site du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) de l'UQAM : pour des ressources (notamment des capsules d'autoformation) portant davantage sur l'organisation du travail universitaire, la planification, les stratégies d'étude et d'écriture.
https://bire.uqam.ca/
RUIZ Émilien, *Devenir historien-ne. Méthodologie de la recherche et historiographie*, 2011 –
https://devhist.hypotheses.org/
(carnet de recherche Hypothèses, plutôt tourné vers la formation à la recherche en histoire mais qui publie de courts bilans méthodologiques très utiles au niveau Baccalauréat)
RUIZ Émilien et Franziska HEIMBURGER, *La boîte à outil des historien.ne.s* (blogue très utile, notamment pour des ressources numériques en histoire)
https://boiteaoutils.info/
Histoire Hypermedia (orientations vers de multiples ressources documentaires et bibliographiques disponibles en histoire, pour différentes périodes, conseils et astuces pour les historiens et historiennes débutant.e.s ; le site n'est toutefois plus mis à jour depuis 2023)

h-h.ca

Lectures d'approfondissements

Ces lectures ne seront pas couvertes par le programme de l'enseignement HIS1500 mais sont éclairantes pour l'historien, l'historienne débutant.e dès les premiers pas de sa formation. À feuilleter dès à présent si le cœur vous en dit, vous y reviendrez forcément au cours de votre cheminement !

Introductions à l'historiographie

OFFENSTADT, Nicolas., *L'historiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? : histoire-géographie » n° 3933, 2011, 127p. [excellente lecture pour s'initier]

DELACROIX Christian *et al*. (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » n°179-180, 2010, 2 vol.

POIRRIER Philippe, *Introduction à l'historiographie. Cours-Documents-Entraînement*, Paris, Belin, coll. « Atouts histoire », 2009, 191p.

SALES Véronique (dir.), *Les Historiens*, Paris, Armand Colin, 2003, 349 p.

Essais sur la discipline historique, le métier d'historien.ne et son évolution à travers l'histoire

BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire : ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952 [2e éd.], 112 p.

BONNECHERE, Pierre, *Profession historien,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Profession », 2008, 70p.

CERTEAU, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio/histoire » n°115, 2002, 527p.

HARTOG, François, *Croire en l'histoire*, Paris, Flammarion, 2016, 306p.

MARROU, Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975, 6e éd., coll. « Points. Histoire » n°21, 318p.

PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, coll. « Points », n° 225, 330p.

NORA, Pierre et Jacques LE GOFF (dir.), *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » n°16-18 », 1986, 376p.

THUILLIER, Guy, *Le jeu de l'historien : introduction au métier de l'historien*, Paris, Economica, 2015, 882p.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Augmenté de : Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil, 1978, coll.« Points. Histoire », n° 40, 242p.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »
(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;

le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;

- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du *Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique*.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site **r18.uqam.ca** pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil **Infosphère** et les **formations offertes par le Service des bibliothèques**.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : https://bire.uqam.ca/
et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au BIRÉ le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : https://bire.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUES UNIVERSITAIRES

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être	
Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique nº 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/

8.1 COMPÉTENCES

Non applicable

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.